

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°22 INTERVENTION DE CONSERVATION SUR LA MISE AU TOMBEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT  
ET DU DEPARTEMENT

**DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE**

**DCM-2013-149  
N° 22**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHAMBERY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBERY**

**VILLE DE  
CHAMBERY**

**OBJET : INTERVENTION DE CONSERVATION SUR LA MISE AU TOMBEAU -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU  
DEPARTEMENT**

**SEANCE DU 22 juillet 2013**

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 27

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 3

Hugues Manouvrier, Corinne Townley, Nicole Guilhaudin

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°22 INTERVENTION DE CONSERVATION SUR LA MISE AU TOMBEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT  
ET DU DEPARTEMENT

Rapport de Jean-Pierre Ruffier

Pour faire face aux désordres constatés en raison d'un fort taux d'humidité dans la crypte de l'église de Lémenc, affectant la rotonde, les peintures murales et le groupe sculpté de la mise au tombeau, la Ville a été amenée à réaliser 2 études :

- ❖ Une étude préalable en vue de la restauration de la mise au tombeau ;
- ❖ Une étude de diagnostic patrimonial sur la restauration de la crypte,

pour lesquelles le Conseil Municipal a été amené à délibérer en mars 2010 afin d'obtenir les financements de la DRAC Rhône Alpes et du Département de la Savoie.

L'étude de diagnostic est en cours alors que celle relative à la mise au tombeau a été réalisée par Dominique Faunières en 2011. Elle a mis en évidence la nécessité d'intervenir rapidement sur les statues, qui présentent des fissures et menacent de casser. La restauratrice préconise une intervention d'urgence avec, au minimum, la dépose des têtes, en attendant que des décisions soient prises sur la suite des interventions à mener dans la crypte.

Dans le cadre d'un projet de restauration, ces travaux peuvent bénéficier de financements des institutions publiques qu'il convient de solliciter l'Etat (DRAC) à hauteur de 40 % au titre des monuments classés et le Département de la Savoie à hauteur de 18 % au titre des objets mobiliers classés.

Ces travaux sont estimés à 7 902 euros HT et seraient à effectuer au plus vite.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Sollicite l'Etat et le Département de la Savoie pour l'obtention de subventions les plus élevées possibles ;
- 2) Sollicite des financeurs l'autorisation de démarrer les travaux conservatoires avant l'obtention éventuelle des subventions.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	27
- délégations de vote :	15
- absents :	3

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité**

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Bernadette Laclais